



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 15 juin 2023
Procès-verbal n°310

Présent-e-s :	M. Sylvain Fuser (président) Mme Corinne Maison (vice-présidente) Mme Magali Besse Giorgi Mme Deborah Brindley (secrétaire) Mme Mitzi Carmona M. Stéphane Deléchat Mme Natacha Gonzalez Mme Verena Jendoubi Mme Eva Keiflin M. Didier Maison Mme Ana Ménétrety Mme Nina Rime M. Pierre Sutter
Exécutif :	M. Vincent Mottet, maire M. Cyril Baudin, adjoint
Assiste :	M. Pierre-Alexandre Gandolfo, secrétaire général
Excusé-e-s :	M. Mickael Batista da Silva M. Frédéric Bieri M. Pascal Dethiollaz, adjoint
Procès-verbaliste :	Mme Léa Boisadam

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 309 de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2023
 2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications du maire et des adjoints
 4. Rapport de la commission de l'Environnement du 2 mai 2023
 5. Questions orales / écrites
 6. Divers
- Questions du public
7. Huis-clos : examen d'une demande de naturalisation

M. Fuser, ci-après « **le président** », ouvre la séance à 19h30, et souhaite la bienvenue aux Conseillers municipaux. Il remercie Mme Maison pour sa présidence en 2022-2023 et se réjouit de prendre sa relève. Puis, le président excuse MM. Batista da Silva, Bieri et Dethiollaz.

1. Approbation du PV n° 309 de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2023

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des présents (12 voix pour).

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

Le président annonce que deux entrées ont été ajoutées à l'échéancier. En sus, deux modifications ont été apportées au tableau des commissions.

3. Communications du maire et des adjoints

M. Mottet annonce que :

- Selon une tradition maintenant bien établie, la Commune organise une sortie à la Revue genevoise le 2 novembre. Il invite les Conseillers municipaux intéressés à s'inscrire auprès de l'administration.
- La collation qui suivra le Conseil municipal de ce jour aura lieu au Gena Apéro.

M. Baudin mentionne que :

- Le Bureau d'architectes Informel, mandaté pour établir une étude de faisabilité pour la rehausse du bâtiment du 52B avenue de Gennecey (ancienne école), a rendu un premier résultat que l'administration pourra faire partager en commission des Bâtiments. La date est d'ores et déjà fixée au 5 septembre à 19h00.
- Les casiers box up seront installés aux abords du groupe scolaire le 6 juillet entre la salle des travaux manuels et la piscine. Une communication appropriée est en voie d'être établie.

4. Rapport de la commission de l'Environnement du 2 mai 2023

Mme Carmona indique que le projet relatif au CAD suit son cours. **M. Gandolfo** précise que la présentation utilisée dans le cadre de cette commission a été envoyée.

Mme Carmona mentionne ensuite que plusieurs Conseillers municipaux étaient présents le 3 juin à la présentation donnée par des biologistes dans le cadre de l'atelier Découverte faune et flore. Les Conseillers municipaux ont regretté le peu de participation. La volonté étant de réitérer cette présentation au mois d'octobre, Mme Carmona estime qu'il conviendra de trouver un moyen pour impacter davantage la population et les enfants. **Le président** se demande si de la publicité a été faite au niveau du site de la Commune pour cette journée, ce que **Mme Brindley** affirme. Elle souligne qu'il n'y avait toutefois pas eu d'affiche mise sur le panneau officiel contrairement à l'inauguration de la nouvelle place.

M. Baudin confirme qu'une communication a été faite sur les réseaux et sur le site de la Commune.

5. Questions orales / écrites

Mme Besse Giorgi souhaite savoir si elle peut donner un cours sur le terrain du hobbyland le matin (sans déranger les joueurs de foot). Le jardin Robinson lui a déjà donné un préavis positif. **M. Baudin** répond par la positive en invitant sa préopinante à en informer la Mairie le moment venu.

M. Maison se demande si l'Exécutif a été approché pour la présence d'un nid de frelons qui pourrait se situer dans un arbre à proximité des jardins familiaux (M. Maison a vu un frelon le dimanche précédent).

M. Mottet annonce qu'une personne des services extérieurs se rendra sur place pour vérifier.

6. Divers

Inauguration de la nouvelle place de jeux

Bien que la journée d'inauguration ait été très conviviale, **Mme Besse Giorgi** regrette le faible nombre de participants malgré les quelques affiches qui avaient été posées (notamment au niveau de l'école pour motiver les enfants à venir) et la démonstration de breakdance du jardin Robinson. Mme Besse Giorgi considère que l'information aurait pu être mieux développée tout comme pour la matinée relative à la biodiversité qui a été susmentionnée (cf. point 4 de l'OJ *supra*). **Le président** fait remarquer que la nouvelle place de jeux a déjà été adoptée par la population puisqu'elle est disponible depuis presque deux mois. L'inauguration était cependant nécessaire pour mettre en exergue l'investissement réalisé par la Commune. **M. Baudin** explique qu'une inauguration au mois de mars aurait potentiellement été compromise par la météo. En revanche, si cette dernière est plus favorable au mois de juin, il y a paradoxalement beaucoup plus de manifestations qui sont prévues, ce qui pourrait être un élément d'explication au manque de participants.

Démonstration de street workout

Mme Besse Giorgi rapporte qu'un jeune homme est venu faire une démonstration sur les barres. Ce jeune a été abordé pour savoir s'il aurait quelques disponibilités durant l'été afin d'organiser des soirées ou des journées d'encadrement. **M. Baudin** relate que la personne en question n'a pour le moment pas répondu aux sollicitations de la Commune. Dans l'hypothèse où une activité se déroulerait durant l'été, **Mme Besse Giorgi** commente qu'une information devra être communiquée à l'école avant les promotions.

Espaces de jeux

Mme Besse Giorgi souhaiterait planifier la tenue d'une commission Culture, Sports et Loisirs à la rentrée pour discuter de la place de jeux se trouvant sur la place de Gennecy et qui lui semble quelque peu vétuste. Cette dernière imagine éventuellement créer un lien entre cette place et la nouvelle place sans forcément la rénover pour éviter de créer plus de nuisances. Mme Besse Giorgi pensait plus précisément à créer un espace de jeux pour les petits qui serait relié avec l'espace de jeux du bas par un toboggan. Cela inciterait plus de parents à rester sur les places de jeux à Avully et pourrait par la même occasion dynamiser les commerces. Bien que **le président** doute que l'arrivée d'un toboggan dynamise les commerces, il trouve cette idée judicieuse. **Mme Keiflin** estime qu'un espace de jeux pour les tous petits manque à Avully. Elle serait donc favorable à ce qu'une discussion se tienne en commission. **M. Baudin** rappelle que des jeux se trouvent à l'école primaire. En outre, le concept développé à l'époque à Gennecy n'est plus respecté car les régies, qui étaient censées s'en occuper, ne le font plus. La Commune essaie de ne pas tout reprendre pour éviter d'être tenue pour fautive pour des éléments qui ne ressortent pas de sa responsabilité et qui, d'ailleurs, sont érigés sur du terrain privé. **Le président** s'enquiert de savoir si la Commune entretient contact avec les régies, notamment pour leur rappeler à leurs obligations. **M. Baudin** informe à ce sujet que la commune assiste, quand elles se tiennent, aux séances des copropriétaires mais que, ponctuellement, des contacts sont entretenus, en particulier avec la régie qui est chargée des communs. **M. Baudin** signale toutefois qu'une septantaine de propriétaires se trouve à Gennecy mais qu'ils sont très souvent représentés par les régies qui n'ont pas les mêmes intérêts que les locataires. Face à ce constat, **le président** considère que la Commune devrait peut-être tenter de pallier le manquement des régies en offrant des éléments compensatoires. Il considère que les propriétaires n'ont rien entrepris depuis plus d'une décennie (il cite le cas d'une balançoire devant chez lui qui a été enlevée mais qui n'a pas été remplacée par autre chose). **M. Baudin** souligne que la Commune l'a déjà fait avec la nouvelle place de jeux et la place de jeux actuelle. Il insiste sur le fait que, par ailleurs des équipements se trouvent également à l'école. La Commune essaie de discuter avec les régies afin de trouver des compromis mais qu'elle ne peut rien imposer sur des terrains privés. A la question de **Mme Carmona** qui souhaite savoir qui est propriétaire de la place sur laquelle se trouvent les jeux, **M. Baudin** répond qu'elle appartient pour 1/8 à la Commune et pour 7/8 à d'autres propriétaires.

Restaurant scolaire

Mme Besse Giorgi relate avoir eu plusieurs échos d'adultes quant au fait que les quantités de nourriture seraient insuffisantes lorsque le menu est bon et inversement. Elle précise qu'elle ne jette la pierre à personne car elle a conscience qu'il s'agit d'un travail coûteux et difficile à organiser. Elle se demande toutefois si une commission pourrait être agendée sur ce point en invitant le traiteur mandaté, la société Pro à présenter son activité. Mme Besse Giorgi s'interroge également sur la capacité de la cuisine à accueillir un cuisinier (elle n'est toutefois pas certaine que la cuisine respecterait les normes en la matière).

en raison de sa vétusté) ou que le restaurant d'Avully s'occupe des repas. **M. Baudin** fait observer que ce point ressort de la compétence de l'Exécutif et rappelle que la Commune a repris la gestion du restaurant scolaire en 2020. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre. M. Baudin a également des rendez-vous réguliers avec Pro. Il met en exergue que la cuisine collective ne sera jamais similaire à une cuisine faite maison, ce d'autant plus pour des enfants qui sont une population particulière à satisfaire. À noter que le réfectoire scolaire doit faire deux services à Avully. Pro achemine des repas qui sont prêts à 70 %. Une partie de régénération est faite au niveau des cuisines, précisant, à la demande de **Mme Carmona**, que cette étape consiste à réchauffer les aliments dans la cuisine de restaurant scolaire, selon une fiche technique adaptée à chaque denrée. Ce procédé permet de délivrer les repas selon la bonne cuisson. S'agissant des règles d'hygiène, ces dernières ont été jugées satisfaisantes globalement. L'enjeu consiste également pour le traiteur de trouver le bon dosage pour éviter le gaspillage, tout en veillant à ce que les quantités soient adaptées. Le label « Fourchette Verte » pose par ailleurs certains questionnements, notamment dans l'appréciation que les enfants ont de certains menus. A ce propos, il a déjà été décidé de limiter les repas végétariens à un par semaine. Tous ces paramètres sont complexes à gérer pour le traiteur et c'est aussi la raison pour laquelle M. Baudin reste en contact régulier avec Pro. Quoiqu'il en soit, il est illusoire de pouvoir satisfaire à la fois tous les critères sans que cela suscite de la déception. Malgré tout, toujours selon M. Baudin, les retours sont globalement positifs. Le fait de faire appel à un cuisinier risquerait d'être difficile pour une question d'équipements et de surfaces de la cuisine. L'idée de passer par le restaurant du village semble aussi être compliquée. Il est favorable d'échanger avec la commission Cohésion sociale, Scolaire et Jeunesse. **Mme Besse Giorgi** se demande si elle pourrait aller manger au restaurant scolaire une ou deux fois sur inscription. **M. Baudin** n'est pas certain qu'elle puisse s'y rendre en raison des contraintes légales applicables en la matière. **Le président** signale à ce propos que les Conseillers municipaux n'ont pas la compétence de se mêler de la gestion même de la Commune et estime qu'il n'est pas de leur rôle d'aller inspecter les gens qui travaillent pour la Commune. Si cela est nécessaire, c'est à l'Exécutif de s'en charger. **M. Mottet** prend note de la demande de traiter ce point dans le cadre d'une commission, notamment pour que les membres du Conseil municipal puissent connaître de manière plus détaillée les prestations fournies par le traiteur mandaté. Il rejoint les propos du président quant au rôle des différents pouvoirs. M. Mottet craint par ailleurs que cela soit perçu comme une inspection. **Mme Besse Giorgi** spécifie qu'elle ne visait absolument pas ce but. **M. Mottet** rappelle que le restaurant scolaire a été municipalisé et que les personnes présentes ne sont pas des cuisiniers. Il estime ne pas avoir de légitimité pour savoir si les repas sont corrects ou non, ce d'autant plus que les goûts sont propres à chacun. M. Mottet indique également que Pro fournit d'autres communes. Cette fondation a donc tout intérêt à garantir une prestation de qualité pour ne pas perdre des clients. Si M. Baudin s'est déjà rendu au restaurant scolaire en tant qu'Adjoint en charge du dicastère de l'école, M. Mottet estime inadéquat que les membres du Conseil municipal en fassent de même. **Mme Carmona** souhaite savoir si Pro fournit toutes les cuisines scolaires du Canton, ce que **M. Baudin** infirme. Il s'agit d'une société parmi d'autres qui proposent de telles prestations. La Commune est en l'espèce satisfaite de la prestation de Pro, qui est également une entreprise avec un but social de réinsertion. M. Baudin estime par ailleurs contre-productif de changer ce type de prestataire souvent. Il fait enfin remarquer que Pro est déjà venu livrer des apéros après des séances du Conseil municipal et ce, semble-t-il, à la satisfaction de toutes et tous.

Conseil d'État

Mme Keiflin souhaite savoir si l'administration a pris contact avec le nouveau Conseil d'État et, si tel est le cas, si la Commune a énuméré ses projets et ses craintes. **M. Mottet** informe qu'un Conseiller d'État a contacté la Commune en lui proposant une rencontre (il s'agira d'un échange). **M. Mottet** ajoute qu'il est possible d'organiser des rencontres à la demande d'un Conseiller d'État ou de la Mairie dans le cadre par exemple d'un sujet qui concerne toutes les communes de la région. S'il devait y avoir une rencontre (en termes d'aménagement, de mobilité ou autre), la Commune la ferait volontiers. **M. Baudin** informe que l'Exécutif rencontre parfois les Conseillers d'États dans le cadre de séances ou dans le cadre d'échanges plus informels. La Commune leur a également envoyé un courrier pour les féliciter de leur élection ou réélection. De l'avis **du président**, Mme Keiflin parlait principalement du retard prononcé qu'il peut y avoir sur les projets de la Commune en termes d'aménagement. Le magistrat en charge de ce dicastère n'a pas changé. Il n'a donc plus l'excuse des élections pour ne pas prendre de décision. Le moment semble dès lors opportun pour le contacter.

Mme Carmona s'enquiert du sujet de la pose de photovoltaïques, notamment dans les villages. **M. Mottet** mentionne que des échanges ont lieu dans le cadre de l'ACG. M. Mottet est intervenu à ce sujet car il n'était pas satisfait de la réponse donnée. Les panneaux photovoltaïques touchent autant à un aspect

économique et écologique qu'à un aspect patrimonial. L'État, dans une vision globale, semble disposé à favoriser la pose de panneaux photovoltaïques sur les immeubles situés dans des zones les moins protégées sur le plan du patrimoine. Pour les lieux tels que ceux se trouvant dans les périmètres ISOS, la tendance est moins claire. **Mme Carmona** soutient l'idée de départ car le Conseiller d'État en charge du dicastère est impacté par plusieurs points qui concernent la Commune. **Mme Keiflin** souligne que certains citoyens sont inquiets. Il est donc important que le sujet soit repris après les nouvelles élections. **M. Mottet** abonde entièrement dans le sens de sa préopinante. Bien que la Commune soit proactive, il convient d'analyser les opportunités et les sujets qui se présentent car il n'est pas aussi facile de demander une audience à un Conseiller d'État. **M. Baudin** rend enfin le Conseil municipal attentif au fait que le Conseil d'État est en fonction depuis 15 jours seulement.

Panneaux installés

Mme Rime rapporte qu'une personne aurait posé des panneaux sur le chemin des écoliers avec l'inscription que les enfants sont trop bruyants. **M. Mottet** répond que la Commune a fait enlever ces panneaux. L'auteur est inconnu pour le moment. **M. Mottet** précise que la Commune ne cautionne pas du tout cela. **Mme Carmona** se demande si la patrouilleuse scolaire pourrait surveiller les lieux. **M. Baudin** fait remarquer que les panneaux n'ont pas été posés à proximité de son lieu de travail et rajoute que l'administration ne peut pas apporter de réponses lors de la présente séance, les faits remontant à ce matin. **M. Mottet** assure que si la personne est identifiée, la Commune discutera calmement et très ouvertement avec elle.

Mention de la Commune dans la presse

M. Mottet donne lecture d'un extrait d'un article paru dans le journal 20minutes.ch : « Les communes les moins voraces du pays sont à Genève. Selon un calculateur soutenu par l'Office fédéral de l'énergie, Avully, Chancy et Onex sont les trois municipalités suisses où la consommation d'électricité par habitant est la plus basse ». La Commune peut donc s'en féliciter.

La séance est levée à 20h17.

Questions du public

7. Huis-clos : examen d'une demande de naturalisation

Le Président

La Secrétaire